



Rapport de gestion

**Trimestres mois terminés
les 31 mars 2009 et 2008**

RAPPORT DE GESTION

Groupe Aeroplan Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Groupe Aeroplan » ou la « Société ») a été constitué le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Le 8 mai 2008, la Société a conclu une convention d'arrangement avec, entre autres parties, le Fonds, laquelle prévoyait la mise en œuvre d'un plan d'arrangement, en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (l'« arrangement »). L'arrangement prévoyait l'échange des parts du Fonds contre des actions ordinaires de Groupe Aeroplan à raison d'une action pour une part. Dans le cadre de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds sont devenus les actionnaires de Groupe Aeroplan, qui est quant à lui devenu l'unique propriétaire de toutes les parts du Fonds en circulation. La date de prise d'effet de l'arrangement est le 25 juin 2008. L'arrangement a été comptabilisé selon la méthode de la continuité des intérêts communs du Fonds, puisque Groupe Aeroplan a continué d'exercer les mêmes activités que le Fonds et qu'il n'y a eu aucun transfert de propriété. Les 29 et 30 décembre 2008, Groupe Aeroplan a franchi les derniers jalons de sa réorganisation structurelle entamée à la conclusion de l'arrangement, le 25 juin 2008. Au terme de cette réorganisation, Société en commandite Aéroplan (la « Société en commandite ») a été liquidée et dissoute, alors que le Fonds et la Fiducie Aéroplan ont été liquidés.

Groupe Aeroplan tire son bénéfice de sa participation dans Aéroplan Canada Inc. (« Aéroplan » ou « Aéroplan Canada »), successeur de la Société en commandite depuis la réorganisation de décembre 2008, et de ses autres filiales en Europe et au Moyen-Orient, gérées par Groupe Aeroplan Europe. Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

Le présent rapport de gestion est établi en date du 11 mai 2009 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires de Groupe Aeroplan pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 et des notes y afférentes, des états financiers consolidés vérifiés de Groupe Aeroplan pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 et des notes y afférentes, du rapport de gestion de Groupe Aeroplan (le « rapport de gestion de 2008 »), ainsi que de la notice annuelle et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan datées respectivement du 27 mars et du 15 avril 2009.

Les résultats et les flux de trésorerie de Groupe Aeroplan sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter » et d'autres termes semblables, parfois employés au futur ou au conditionnel, et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.

De par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et comportent des risques et des incertitudes non négligeables. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment d'événements externes qui peuvent changer et d'incertitudes auxquelles les activités de l'entreprise et sa structure organisationnelle sont soumises en général. Les résultats exprimés dans les énoncés prospectifs peuvent être très différents des résultats réels pour nombre de raisons, entre autres, les risques liés aux activités et au secteur, la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation, les perturbations chez Air Canada ou dans le secteur du voyage, les problèmes de liquidités d'Air Canada, l'évolution du secteur du transport aérien et la hausse des coûts qui s'y rattache, la réduction du taux d'utilisation et d'accumulation des milles Aéroplan, une baisse dans le commerce de détail ou une récession économique, un nombre plus élevé que prévu des échanges contre des primes, la concurrence, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'omission de protéger les bases de données et les renseignements personnels des clients, la législation concernant la protection des renseignements personnels des clients, les modifications apportées aux programmes Aéroplan et Nectar, le caractère saisonnier des activités, d'autres facteurs ainsi que les résultats passés, les questions de réglementation, l'appel lié à la TVA, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail et le passif au titre des régimes de retraite, les problèmes technologiques et l'incapacité d'utiliser des logiciels de tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, le levier financier et les clauses restrictives des dettes existantes et futures, la dilution des actions de Groupe Aeroplan, l'incertitude liée aux versements de dividendes, le niveau d'endettement découlant du risque lié au refinancement, la gestion de la croissance, ainsi que les autres facteurs énumérés dans le présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs figurant dans les présentes correspondent aux attentes de Groupe Aeroplan au 11 mai 2009, mais ils peuvent changer par la suite. Groupe Aeroplan n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'un nouvel élément d'information, de faits nouveaux ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf s'il y est tenu en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Rubriques du rapport de gestion :

GLOSSAIRE	4
APERÇU	6
STRATÉGIE	7
INDICATEURS DE RENDEMENT	7
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS	9
SWAP DE DEVISES	9
POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE	10
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS	10
SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	11
INFORMATIONS SECTORIELLES	12
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN POURCENTAGE	13
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 MARS 2009 ET 2008	14
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	18
STRATÉGIE DE FINANCEMENT	19
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	19
GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS	23
OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA	25
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	26
DIVIDENDES	26
CAPITAL-ACTIONS	27
RÉSULTAT PAR ACTION	27
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES	27
MODIFICATIONS COMPTABLES	27
MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR	28
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	29
PERSPECTIVES	29
RISQUES ET INCERTITUDES	29
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	30

GLOSSAIRE

« **Milles Aéroplan** » : milles, points ou primes d'autres programmes de fidélisation émis par les filiales de Groupe Aeroplan selon les programmes respectifs exploités par chacune des entités.

« **Milles Air Canada** » : milles émis par Air Canada en vertu du programme Aéroplan avant le 1^{er} janvier 2002.

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de promotion liés au programme de fidélisation, y compris les milles Aéroplan.

« **Produits au titre des milles Aéroplan** » : produits tirés des milles Aéroplan échangés et des désistements.

« **Programme Aéroplan** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Aéroplan Canada.

« **Coût moyen des primes par mille** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre de milles Aéroplan échangés contre des primes pour cette période.

« **Désistement** » : nombre estimatif de milles Aéroplan vendus qui ne devraient pas être échangés. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. Selon l'hypothèse la plus probable actuelle de la direction, le pourcentage de désistements estimatif pondéré consolidé moyen s'établit à 17 % (17 % en 2008). Les désistements sont constatés à titre de produits sur la durée estimative d'un mille, qui est actuellement de 30 mois pour le programme Aéroplan, soit le délai moyen entre la vente d'un mille et son échange contre des primes. La durée estimative des points émis en vertu du programme Nectar est de 15 mois.

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles valides émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés.

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par mille pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif de milles Aéroplan en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par mille pour la période.

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange.

« **Milles expirés** » : milles retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables.

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des milles Aéroplan vendus et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du dernier coût moyen des primes par mille pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle).

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada.

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente de milles Aéroplan.

« **Groupe Aeroplan Europe** » : division de Groupe Aeroplan qui exerce ses activités en Europe et au Moyen-Orient, réunissant le programme Nectar, LMG Insight & Communication et Air Miles Middle East.

« **LMG** » : Loyalty Management Group Limited, société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles.

« **Investissements de maintien** » : dépenses engagées afin de maintenir les activités ou la capacité de service.

« **Milles** » : milles émis en vertu du programme Aéroplan par Aéroplan ou par Air Canada ou points ou primes d'autres programmes de fidélisation émis par les filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs exploités par ces entités.

« **Politique de validité des milles** » : règles et conditions du programme Aéroplan en vertu desquelles : i) depuis le 1^{er} janvier 2007, les milles inutilisés par un membre après 7 ans (84 mois) ne sont plus valides et sont retranchés du solde du compte du membre. Tous les milles émis avant le 1^{er} janvier 2007 sont considérés comme ayant été accumulés le 31 décembre 2006 aux fins du calcul de la période de 7 ans, portant ainsi la fin éventuelle de leur période de validité au 31 décembre 2013; ii) depuis le 1^{er} juillet 2007, les membres sont tenus d'effectuer au moins une opération dans le cadre du programme Aéroplan, à savoir une accumulation ou un échange, au cours de la période précédente de 12 mois consécutifs, à défaut de quoi les milles accumulés dans le compte seront perdus. Les milles expirés peuvent être rétablis moyennant des frais de 30 \$ plus 0,01 \$ par mille rétabli.

« **Nectar** » ou « **Programme Nectar** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Groupe Aeroplan Europe.

« **Capacité productive** » : englobe les positions de chef de file de Groupe Aeroplan et de ses filiales sur le marché et leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux ainsi que leur technologie et leurs employés.

« **Échange de milles Aéroplan** » : événement déclenchant la constatation des produits lors de l'échange de milles Aéroplan par des membres en fonction du prix de vente moyen cumulatif des milles Aéroplan accumulés émis depuis le 1^{er} janvier 2002.

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange de milles.

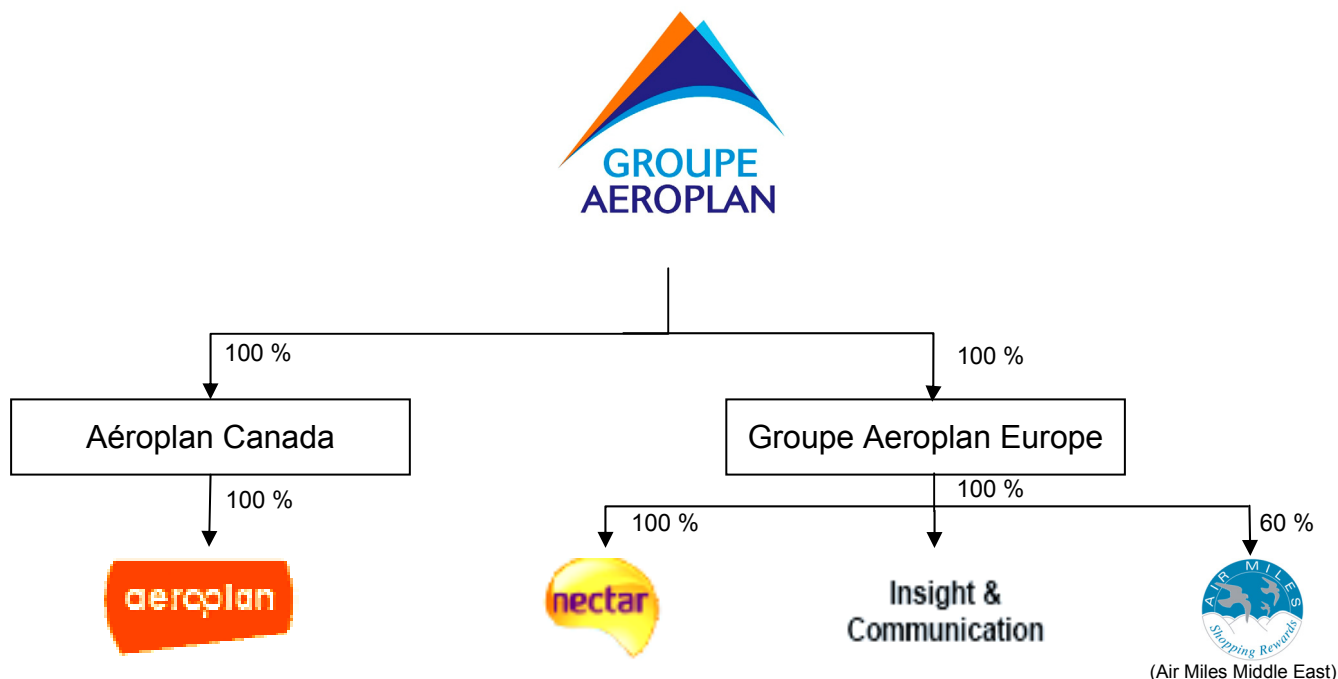
« **Total des milles** » : totalité des milles échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides), émis par Aéroplan ou par Air Canada (avant le 1^{er} janvier 2002) en vertu du programme Aéroplan, ou émis par les filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs exploités par ces entités.

APERÇU

Groupe Aeroplan est un acteur international de premier plan dans le domaine de la gestion de la fidélisation. Au 31 mars 2009, Groupe Aeroplan comptait deux secteurs d'activité : le secteur Canada, qui englobe les activités d'Aéroplan Canada, et le secteur Europe et Moyen-Orient, qui englobe les activités de Groupe Aeroplan Europe en Europe et au Moyen-Orient.

Aéroplan Canada exploite le programme Aéroplan, programme de fidélisation par excellence au Canada, tandis que Groupe Aeroplan Europe exploite Nectar, principal programme de fidélisation de coalition du Royaume-Uni, ainsi que Air Miles Middle East dans la région du golfe Persique, par l'entremise de sa participation de 60 % dans Rewards Management Middle East Limited (« RMMEL »). Groupe Aeroplan Europe exploite également LMG Insight & Communication (« I&C »), société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services internationaux aux détaillants et à leurs fournisseurs.

Le diagramme suivant illustre la structure opérationnelle de Groupe Aeroplan au 31 mars 2009.



Nota : Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle de Groupe Aeroplan, mais plutôt sa structure opérationnelle.

STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2008 de Groupe Aéroplan pour une présentation de sa stratégie.

INDICATEURS DE RENDEMENT

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

Produits

Groupe Aéroplan tire sa facturation brute principalement de la vente de milles Aéroplan à ses partenaires d'accumulation. Il est caractéristique de l'exploitation de la Société que les produits bruts qu'elle tire de la vente de milles Aéroplan à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute », sont reportés, puis constatés à titre de produits, conformément aux PCGR, au moment où les milles Aéroplan sont échangés par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre de milles Aéroplan vendus ne seront jamais échangés par les membres. Il s'agit des « désistements ». Groupe Aéroplan constate les produits liés aux milles Aéroplan dont il ne prévoit pas qu'ils seront échangés par les membres selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative d'un mille Aéroplan, actuellement estimée à 30 mois pour le programme Aéroplan et à 15 mois pour le programme Nectar.

En outre, Groupe Aéroplan touche des honoraires pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada. Les autres produits, constitués des frais facturés aux membres pour divers services, des redevances tirées de l'utilisation de la marque de commerce *Air Miles*, ainsi que des honoraires tirés de la commercialisation du savoir-faire et des services analytiques en matière de fidélisation fournis à des entreprises de détail et à des entreprises de fourniture de produits de consommation emballés, sont constatés lorsque les services sont rendus ou que les redevances ont été gagnées.

Coût des primes et charges d'exploitation

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs milles Aéroplan. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre de milles Aéroplan échangés et le coût des primes achetées par Aéroplan relativement aux milles échangés.

Le coût moyen des primes par mille échangé est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des milles Aéroplan échangés.

Les charges d'exploitation engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires et des charges sociales ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais généraux de l'entreprise.

BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT (BAIIA) AJUSTÉ

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits perçus d'avance et la variation des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté ») pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement de Groupe Aeroplan d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui par sa nature est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs hors exploitation tels que le coût d'origine.

La variation des produits perçus d'avance correspond à la différence entre la facturation brute et les produits au titre des milles Aéroplan constatés en fonction de l'échange contre des primes et de la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des milles Aéroplan vendus en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période selon le coût unitaire moyen le plus récemment établi par mille Aéroplan échangé durant la période en question (coût des primes / nombre de milles Aéroplan échangés) appliqué au nombre de milles Aéroplan en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par mille Aéroplan échangé durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») conformément au projet formulé dans sa publication de février 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds, lesquelles sont présentées dans les états des flux de trésorerie.

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

Le bénéfice net ajusté se définit comme le bénéfice net calculé selon les PCGR, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie, de la variation des produits perçus d'avance, de la variation des frais d'échange futurs et de l'incidence fiscale connexe au taux d'imposition effectif présenté dans l'état des résultats. Le bénéfice net ajusté aide à évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté.

Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au *SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, se reporter au *SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Pour une analyse des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2008.

SWAP DE DEVISES

Dans le cadre de l'acquisition de LMG en décembre 2007, Groupe Aeroplan a conclu un swap de devises en vue de réduire son exposition au risque de change découlant des bénéfices futurs de la filiale. Le swap de devises, qui a une durée de cinq ans et vient à échéance le 19 décembre 2012, porte sur l'échange d'un taux d'intérêt variable sur 240,0 M£ au TIOL à trois mois sur la livre sterling contre un taux d'intérêt variable sur 500,0 M\$ au taux CDOR à trois mois. Le swap de devises ne réunit pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture et, en conséquence, les variations de la juste valeur du swap de devises sont portées au résultat hors exploitation à titre de gain ou de perte de change. Au 31 mars 2009, la juste valeur du swap de devises était de 58,1 M\$ (68,5 M\$ au 31 décembre 2008).

POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE

- Facturation brute de 326,2 M\$
- Bénéfice d'exploitation de 38,7 M\$
- Bénéfice net de 23,2 M\$
- Résultat par action de 0,12 \$
- Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation de 16,0 M\$
- BAIIA ajusté de 65,2 M\$
- Bénéfice net ajusté de 44,6 M\$
- Flux de trésorerie disponibles de (49,0) M\$

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières de Groupe Aeroplan ci-après sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre terminé le 31 mars 2009 et des notes y afférentes, avec lesquels ces données doivent être lues.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en milliers, sauf l'information sur les actions et les données par action)	Trimestres terminés les 31 mars		% Δ
	2009	2008	
Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan	326 248	342 650	(4,8)
Produits au titre des milles Aéroplan	335 744	337 286	(0,5)
Autres produits	20 080	18 929	6,1
Total des produits	355 824	356 215	(0,1)
Coût des primes	(226 362)	(223 227)	1,4
Marge brute	129 462	132 988	(2,7)
Frais généraux frais de vente et d'administration	(66 141)	(64 511)	2,5
Amortissement	(4 937)	(4 672)	5,7
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	58 384	63 805	(8,5)
Amortissement	4 937	4 672	5,7
BAIIA ²⁾	63 321	68 477	(7,5)
Ajustements :			
Variation des produits perçus d'avance			
Facturation brute au titre de la vente des milles Aéroplan	326 248	342 650	
Produits au titre des milles Aéroplan	(335 744)	(337 286)	
Variation des frais d'échange futurs ¹⁾	11 403	(574)	
(Variation du nombre net de milles Aéroplan en cours X coût moyen des primes par mille pour la période)			
Total partiel des ajustements	1,907	4,790	
BAIIA ajusté ^{2) 4)}	65 228	73 267	(11,0)
Bénéfice net selon les PCGR	23 228	42 132	
Nombre moyen pondéré d'actions (de parts)	199 383 818	199 402 619	
Bénéfice par action (part)	0,12	0,21	
Bénéfice net selon les PCGR	23 228	42 132	
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	19 715	22 678	
Total partiel des ajustements (indiqué plus haut)	1 907	4 790	
Taux d'imposition effectif ³⁾	15,69	(7,75)	
Impôts liés aux ajustements au taux d'imposition effectif	(299)	371	
Bénéfice net ajusté ²⁾	44 551	69 971	
Bénéfice net ajusté par action (part)	0,22	0,35	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(16 012)	24 403	
Investissements de maintien	(7 982)	(6 865)	
Dividendes / distributions	(24 997)	(41 994)	
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	(48 991)	(24 456)	(100,3)
Total des dividendes et distributions déclarés	24 997	41 994	
Total des dividendes et distributions déclarés par part	0,125	0,21	

1) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.

2) Mesure hors PCGR.

3) Le taux d'imposition effectif correspond à la charge d'impôts présentée dans l'état des résultats, divisée par le bénéfice avant impôts de la période.

4) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 mars 2009, la Société comptait deux secteurs d'activité : le secteur Canada, qui englobe les activités d'Aéroplan, et le secteur Europe et Moyen-Orient, qui englobe les activités de Groupe Aéroplan Europe en Europe et au Moyen-Orient.

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières par secteur :

Secteur géographique	Canada	Europe et Moyen-Orient	Consolidé	Canada	Europe et Moyen-Orient	Consolidé
(en milliers, sauf l'information sur les milles)	Trimestre terminé le 31 mars 2009			Trimestre terminé le 31 mars 2008		
Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)	19,5	-	-	19,8	-	-
Nombre total de milles échangés (en milliards)	19,1	-	-	19,2	-	-
Nombre de milles Aéroplan échangés (en milliards)	18,2	-	-	17,8	-	-
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	240 184	86 064	326 248	242 366	100 284	342 650
Produits au titre des milles Aéroplan	263 295	72 449	335 744	251 818	85 468	337 286
Autres produits	14 542	5 538	20 080	15 139	3 790	18 929
Total des produits	277 837	77 987	355 824	266 957	89 258	356 215
Coût des primes	173 046	53 316	226 362	163 584	59 643	223 227
Marge brute	104 791	24 671	129 462	103 373	29 615	132 988
Frais généraux, frais de vente et d'administration	44 739	21 402	66 141	41 249	23 262	64 511
Amortissement	21 493	3 159	24 652	21 129	6 221	27 350
BAIIA ajusté	57 993	7 235	65 228	64 861 ¹⁾	8 406	73 267
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	25 571	1 980	27 551	36 420	2 682	39 102
Nouvelles immobilisations corporelles	6 607	1 375	7 982	5 041	1 824	6 865
Écart d'acquisition	1 676 108	297 990	1 974 098	2 517 237	492 065	3 009 302
Produits perçus d'avance	1 618 515	292 195	1 910 710	1 560 529	285 829	1 846 358
Total de l'actif	4 794 070	122 500	4 916 570	5 556 784	501 836	6 058 620

1) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN POURCENTAGE

(en pourcentage du total des produits)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2009	2008
Produits au titre des milles Aéroplan	94,4	94,7
Autres produits	5,6	5,3
Total des produits	100,0	100,0
Coût des primes	(63,6)	(62,7)
Marge brute	36,4	37,3
Frais généraux, frais de vente et d'administration	(18,6)	(18,1)
Amortissement	(1,4)	(1,3)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	16,4	17,9

(en pourcentage de la facturation brute)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2009	2008
Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan	100,0	100,0
Produits au titre des milles Aéroplan	102,9	98,4
Coût des primes	69,4	65,1
Frais généraux, frais de vente et d'administration	20,3	18,8
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	17,9	18,6
BAIIA ajusté	20,0	21,4
Bénéfice net ajusté	13,7	20,4
Flux de trésorerie disponibles	(15,0)	(7,1)

COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 MARS 2009 ET 2008

La **facturation brute** à la vente de milles Aéroplan pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 se chiffre à 326,2 M\$, comparativement à 342,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, soit une baisse de 16,5 M\$ ou 4,8 %.

La capacité de Groupe Aéroplan de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de leurs habitudes de consommation, qui sont à leur tour tributaires de la conjoncture. Plus précisément, dans la conjoncture actuelle, les divers postes de facturation ont touché les résultats du trimestre écoulé de la façon suivante :

- La facturation brute attribuable aux partenaires financiers rend compte d'une diminution des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit, étant donné que les consommateurs réduisent leurs dépenses discrétionnaires.
- La facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du voyage se ressent aussi des changements de comportement qui résultent d'une diminution générale des voyages d'affaires et des voyages d'agrément discrétionnaires, ces facteurs étant cependant atténués par l'utilisation accrue du programme par ces partenaires en période de récession afin de stimuler la demande.
- La facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail bénéficie actuellement de la recrudescence des dépenses d'épicerie, étant donné que les consommateurs réduisent leurs dépenses de restaurant et de sorties au profit de divertissements à domicile, que viennent contrebalancer des réductions des prix du carburant, des déplacements en automobile et des dépenses discrétionnaires.

Les milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan au cours du trimestre ont diminué de 1,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Aéroplan Canada n'a connu qu'une réduction minimale de 2,2 M\$ de sa facturation brute, attribuable au repli des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active *Aéro Or CIBC VISA INFINITE* en conséquence directe de la conjoncture actuelle, de la stabilité du secteur des voyages et de l'augmentation marginale du secteur du détail due principalement à l'activité engendrée par un nouveau partenaire d'accumulation.

Les milles Aéroplan émis dans le cadre du programme Nectar ont diminué de 6,1 %, par suite surtout de la perte de deux partenaires d'accumulation à la fin du premier trimestre de 2008. Groupe Aéroplan Europe a connu un repli de 4,2 M\$ de sa facturation brute, attribuable à la perte de ces partenaires d'accumulation. Les 10,1 M\$ restants de la diminution s'expliquent par la dépréciation de la livre sterling entre le premier trimestre de 2008 et le premier trimestre de 2009.

La facturation brute à la vente de milles Aéroplan est comptabilisée à titre de produits perçus d'avance jusqu'au moment où ces milles Aéroplan sont échangés. Les milles Aéroplan échangés sont constatés à titre de produits en fonction du prix de vente moyen cumulatif des milles Aéroplan accumulés dans le cadre des programmes respectifs, émis depuis le 1^{er} janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan, et depuis la date de mise en œuvre respective du programme Nectar et des programmes exploités par RMEL.

Échanges – Le total des milles échangés au cours du trimestre terminé le 31 mars 2009 dans le cadre du programme Aéroplan a atteint 19,1 milliards, contre 19,2 milliards pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, soit un recul de 0,1 milliard ou 0,5 %. Des 19,1 milliards de milles (calculés selon la méthode premier entré, premier sorti sur la base des comptes de membres pour les échanges contre des primes-voyages) échangés aux termes du programme Aéroplan au cours du trimestre terminé le 31 mars 2009, une proportion de 95,3 %, soit 18,2 milliards, sont des milles Aéroplan émis aux termes du programme Aéroplan, tandis que le reste représente des milles Air Canada.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont repliés de 5 % par rapport au premier trimestre de 2008, par suite surtout de la perte d'un partenaire d'échange et du fait qu'en 2009 le congé de Pâques est tombé au deuxième trimestre, alors qu'en 2008 il était tombé au premier trimestre.

En raison du grand volume de milles émis et échangés, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'un mille a de profondes répercussions sur les résultats.

Les **produits** sont composés de ce qui suit :

Les **produits constatés au titre de l'échange et de la vente de milles Aéroplan**, compte tenu des désistements, se sont établis à 335,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, comparativement à 337,3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, en baisse de 1,6 M\$ ou 0,5 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- L'incidence des échanges sur la constatation des produits au cours du trimestre, s'expliquant par :
 - une plus grande proportion de milles Aéroplan échangés pendant le trimestre au titre du programme Aéroplan, atténuée par une baisse du volume d'échanges et par une augmentation marginale du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, pour un total de 5,7 M\$;
 - un plus grand nombre de milles Aéroplan échangés pendant le trimestre au titre du programme Nectar, quelque peu atténué par une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, ce qui a eu une incidence négative de 0,7 M\$;
 - l'incidence négative de 7,0 M\$ qu'a eue la fluctuation de la livre sterling à la conversion d'opérations réalisées en devises;
- Les produits constatés au titre des désistements sont restés à peu près au même niveau qu'au trimestre correspondant de 2008, avec des variations entre les programmes Aéroplan et Nectar qui se sont contrebalancées l'une l'autre (une augmentation au titre du programme Aéroplan et une diminution au titre du programme Nectar), y compris un écart de conversion négatif de 1,2 M\$ attribuable au programme Nectar.

Les **autres produits**, formés pour l'essentiel par des produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre du programme de transfert des milles et de services qui leur sont fournis, notamment les frais de réservation, de modification et d'annulation), des frais de commercialisation et d'autres postes divers, ont atteint 20,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, contre 18,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, en hausse de 1,2 M\$ ou 6,1 %.

Aéroplan Canada a connu un léger repli de 0,6 M\$ sur le plan des frais de gestion du programme hiérarchisé, de gestion des centres de contact et des frais de commercialisation perçus d'Air Canada en conséquence directe des échanges réalisés pendant le trimestre par l'intermédiaire des centres de contact, alors que les produits tirés des membres sont restés constants.

Le poste « autres produits » lié aux activités de Groupe Aeroplan Europe s'est accru de 2,3 M\$, par suite surtout des activités d'I&C et d'une augmentation des redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque *Air Miles* et du savoir-faire commercial lié au secteur de la fidélisation. Cette croissance opérationnelle a été en partie annulée par une perte de change de 0,5 M\$ liée à la conversion d'opérations libellées en devises.

Le **coût des primes** se chiffre à 226,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, contre 223,2 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, soit une hausse de 3,2 M\$ ou 1,4 %. Cette hausse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Aéroplan Canada a vu le coût des primes augmenter de 9,5 M\$ par suite de l'action des facteurs suivants :

- l'augmentation de la répartition proportionnelle du total des primes-voyages échangés, de milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan, annulée par une réduction des échanges;
- une hausse globale de 6,2 M\$ du coût d'échange par mille Aéroplan échangé au titre du programme Aéroplan, principalement attribuable à l'augmentation du coût des primes de Star Alliance, qui est engagé en dollars US, et à la hausse de la longueur des itinéraires pour les primes-voyages échangées, le tout en partie atténué par la remise consentie par Air Canada relativement à l'accélération temporaire des paiements versés à Air Canada par Aéroplan;
- un plus grand volume d'échanges contre des primes autres que des voyages pendant le trimestre, représentant 3,5 M\$.

Groupe Aeroplan Europe a vu le coût de ses primes baisser de 6,3 M\$ en raison des facteurs suivants :

- l'incidence de 6,0 M\$ liée à la fluctuation des devises par rapport à la livre sterling;
- la réduction du volume d'échanges, représentant 0,3 M\$.

La **marge brute** s'est comprimée de 0,9 % en conséquence directe des facteurs susmentionnés, pour se fixer à 36,4 % du total des produits à la fin du premier trimestre de 2009.

Les **frais de vente et d'administration et frais généraux** ont atteint 66,1 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, contre 64,5 M\$ en 2008, soit une progression de 1,6 M\$, ou 2,5 %. Cette augmentation découle principalement de la hausse de 4,0 M\$ liée à Aéroplan Canada attribuable à l'effectif, au siège social, à la commercialisation et aux technologies de l'information, et à la croissance de 0,5 M\$ des frais de commercialisation de Groupe Aeroplan Europe, ces facteurs étant contrebalancés par un écart de change favorable de 2,3 M\$ à la conversion d'opérations libellées en devises.

La **charge d'amortissement**, à hauteur de 4,9 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, se situe à peu près au même niveau que les 4,7 M\$ de la période correspondante de 2008.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie** s'est établie à 19,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, comparativement à 22,7 M\$ pour la période comparable de 2008. De cette diminution, environ 2,7 M\$ résultent en grande partie de la réduction de la charge d'amortissement, par suite de la perte de valeur constatée au quatrième trimestre de 2008, au titre des actifs incorporels à durée de vie limitée par Groupe Aeroplan Europe. Les 0,3 M\$ restants sont attribuables à l'écart de change favorable lié à la conversion d'opérations libellées en devises.

Le **bénéfice d'exploitation**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie précitée, s'est élevé à 58,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, contre 63,8 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008, en baisse de 5,4 M\$ ou 8,5 %.

Le **montant net des intérêts débiteurs** pour le trimestre terminé le 31 mars 2009 se compose d'intérêts créditeurs de 3,4 M\$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme en dépôt, annulés par des intérêts de 5,5 M\$ sur la dette à long terme (les emprunts contractés sont décrits sous la rubrique *Facilités de crédit*) et d'autres intérêts débiteurs de 2,0 M\$, dont des intérêts nets de 1,1 M\$ sur le swap de devises décrit sous la rubrique *Swap de devises*.

L'**écart de change** correspond aux fluctuations des devises associées à la structure de financement de la participation dans LMG et découle principalement des gains ou des pertes au titre du financement de la dette à l'interne, contrebalancés par les variations de la valeur du swap de devises. L'augmentation pour le trimestre s'explique par la dépréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien, par l'évolution du temps et par le repli net des taux d'intérêt.

Le **bénéfice net** tient compte des impôts exigibles de 10,1 M\$ d'Aéroplan Canada, découlant de sa conversion en société par actions au deuxième trimestre de 2008.

Le **BAIIA ajusté** du trimestre terminé le 31 mars 2009 se chiffre à 65,2 M\$, ou 20,0 % (en pourcentage de la facturation brute), tandis que le **bénéfice net ajusté** totalise 44,6 M\$, ou 13,7 % (en pourcentage de la facturation brute), contre 73,3 M\$, ou 21,4 % (en pourcentage de la facturation brute), et 70,0 M\$, ou 20,4 % (en pourcentage de la facturation brute), respectivement, pour le trimestre terminé le 31 mars 2008.

Les **flux de trésorerie disponibles** utilisés au cours du trimestre terminé le 31 mars 2009 se chiffrent à (49,0) M\$, contre (24,5) M\$ au trimestre terminé le 31 mars 2008, par suite surtout des facteurs suivants :

- l'incidence de l'accélération temporaire des paiements versés à Air Canada, laquelle devrait commencer à se résorber en juin 2009;
- le règlement des comptes créditeurs découlant du niveau élevé d'échanges au dernier trimestre de 2008 en raison du caractère saisonnier typique du programme Nectar.

Le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures hors PCGR, et un complément d'information est fourni à leur sujet sous la rubrique *Indicateurs de rendement*.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

La présente section fournit des informations sur les résultats des huit derniers trimestres écoulés, dont le tout dernier s'est terminé le 31 mars 2009.

(en milliers, sauf les données par action)	2009	2008				2007		
(non vérifiés)	T1 \$	T4 \$	T3 \$	T2 \$	T1 \$	T4 \$	T3 \$	T2 ¹⁾ \$
Facturation brute	326 248	364 437	355 603	357 858	342 650	248 380	236 877	238 931
Produits au titre des milles Aeroplan	335 744	409 552	313 319	317 579	337 286	207 944	205 074	207 086
Autres produits	20 080	20 780	21 635	19 149	18 929	13 634	14 165	13 198
Total des produits	355 824	430 332	334 954	336 728	356 215	221 578	219 239	220 284
Coût des primes	226 362	252 229	191 033	192 593	223 227	129 181	127 205	128 541
Marge brute	129 462	178 103	143 921	144 135	132 988	92 397	92 034	91 743
Frais généraux, frais de vente et d'administration	66 141	66 426	71 027	69 627	64 511	43 017	40 713	41 707
Amortissement	4 937	6 494	4 472	4 998	4 672	3 059	3 230	2 811
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	58 384	105 183	68 422	69 510	63 805	46 321	48 091	47 225
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	19 715	19 836	22 636	22 688	22 678	18 112	18 112	-
Bénéfice d'exploitation	38 669	85 347	45 786	46 822	41 127	28 209	29 979	47 225
Bénéfice net (perte)	23 228	(1 073 752)³⁾	34 956	31 454	42 132	51 697	32 259	49 450
BAlIA ajusté ²⁾	65 228 ⁵⁾	77 814 ⁵⁾	80 026 ⁵⁾	77 327 ⁵⁾	73 267 ⁵⁾	64 131	64 519	65 171
Bénéfice net ajusté ²⁾	44 551	84 661 ⁴⁾	63 229	60 822	69 971	84 561	63 569	64 585
Bénéfice net	23 228	86 948	34 956	31 454	42 132	51 697	32 259	49 450
Résultat par action/part	0,12	0,44 ⁴⁾	0,18	0,16	0,21	0,27	0,17	0,26
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	(48 991)	42 492	115 868	43 636	(24 456)	21 271	47 667	26 163
Résultat par action (part), selon les PCGR – Groupe Aeroplan et Fonds	0,12	(5,39)	0,18	0,16	0,21	0,26	0,16	(0,68)
Résultat par action (part), selon les PCGR – Société en commandite	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0,24	0,26	0,25

1) Les résultats présentés aux fins de comparaison sont ceux de la Société en commandite.

2) Mesure hors PCGR.

3) Compte tenu de la perte de valeur.

4) Compte non tenu de la perte de valeur.

5) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Groupe Aeroplan génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations ainsi que pour s'acquitter du service de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Groupe Aeroplan ainsi que sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit dégagent assez de ressources pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et pour conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *Situation de trésorerie et sources de financement*. Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 mars 2009, Groupe Aeroplan disposait de 580,9 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, et de 36,1 M\$ en placements à court terme, pour un total de 617,0 M\$. De ce total, environ 574,6 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en juillet 2009. Ce montant comprend une réserve de 400,0 M\$ au titre des échanges de milles Aéroplan. Cette réserve est décrite sous *Réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de Groupe Aeroplan n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des flux de trésorerie de Groupe Aeroplan pour les périodes indiquées :

(en milliers de dollars)	Trimestres terminés les 31 mars	
	2009	2008
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(16 012)	24 403
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	433 259	(270 429)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(24 997)	(51 994)
Écart de conversion lié à la trésorerie	610	1 924
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	580 876	159 908

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation proviennent principalement de la facturation brute de milles Aéroplan et sont déduits de la trésorerie requise pour la prestation des primes à l'échange de milles Aéroplan, ainsi que pour les charges d'exploitation et les intérêts débiteurs.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation se sont établis à 16,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, contre des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 24,4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2008.

Au cours du trimestre, les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont été principalement touchés par les facteurs suivants :

- l'incidence de l'accélération temporaire des paiements versés à Air Canada, laquelle devrait commencer à se résorber en juin 2009;
- le règlement des comptes créditeurs découlant du niveau élevé d'échanges au dernier trimestre de 2008 en raison du caractère saisonnier typique du programme Nectar.

Activités d'investissement

Les dépenses en immobilisations de Groupe Aeroplan se chiffrent à 8,0 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2009. Les dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2009, qui consistent essentiellement en des investissements de maintien associés à des programmes de développement de logiciels, devraient être d'environ 30,0 M\$.

Activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont servi au paiement de dividendes.

Pour le trimestre, Groupe Aeroplan a fixé son dividende trimestriel à 0,125 \$ par action ordinaire. La politique de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* au titre de la déclaration de dividendes, et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans le futur.

Situation de trésorerie

Groupe Aeroplan prévoit que les besoins en capital de 130,0 M\$ des 12 prochains mois, soit 100,0 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus et environ 30,0 M\$ pour les investissements de maintien, seront financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, par l'encaisse disponible en dépôt et, si c'est nécessaire, par des prélèvements sur la *réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada*, s'il y a lieu (c.-à-d. dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit, au besoin.

Le 23 avril et le 30 avril 2009, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 1 d'un montant en capital de 175 M\$ et de 25 M\$, respectivement. Ces billets portent intérêt au taux de 9 %, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu, échoient le 23 avril 2012 et sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Groupe Aeroplan et de certaines de ses filiales. Le produit tiré de l'émission de ces billets a servi à rembourser une partie de la facilité de crédit-relais conclue dans le cadre de l'acquisition de Loyalty Management Group.

En outre, Groupe Aeroplan est en train de renégocier ses facilités de crédit existantes avec ses banquiers avant leur échéance, en 2010, afin d'en reporter l'échéance.

Réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada

Dans le cadre des facilités de crédit conclues le 29 juin 2005 et le 19 décembre 2007, Aéroplan a établi la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») dans le cadre du programme Aéroplan. Au 31 mars 2009, la réserve s'élevait à 400,0 M\$ et était classée dans la trésorerie et ses équivalents.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi (billets de trésorerie de grande qualité) dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 31 mars 2009, la réserve était investie dans des acceptations bancaires.

La réserve peut servir à compléter les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'ils sont insuffisants pour payer les primes au cours d'une période pendant laquelle les échanges de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan affichent une activité exceptionnellement élevée.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Jusqu'à maintenant, Groupe Aéroplan n'a pas eu besoin de puiser dans la réserve.

Au 31 mars 2009, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 43,7 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs.

Les produits perçus d'avance figurant au bilan représentent le cumul des milles Aéroplan non échangés évalués à leur prix de vente moyen pondéré et les désistements non amortis. Le montant estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces milles Aéroplan, calculé selon le coût moyen actuel des primes par mille échangé, s'élève à environ 1 284 M\$.

Facilités de crédit

Le tableau ci-dessous présente un résumé des facilités de crédit autorisées de Groupe Aeroplan ainsi que de l'encours de ces facilités :

(en milliers de dollars)	Montant autorisé	Montant prélevé au 31 mars 2009
	\$	\$
Facilité de crédit à terme renouvelable	150 000	-
Facilité de crédit à terme	300 000	300 000
Facilité de crédit d'acquisition	100 000	100 000
Facilité de crédit-relais	300 000	300 000
Moins la fraction non amortie de l'escompte	-	(1 240)
Moins la fraction non amortie des coûts de transaction	-	(723)
Total	850 000	698 037

Au 31 mars 2009, Groupe Aeroplan disposait de facilités de crédit autorisées de 850,0 M\$, sur lesquelles il avait prélevé 698,0 M\$. Les emprunts sont comptabilisés déduction faite d'intérêts payés d'avance de 1,2 M\$ et de la fraction non amortie des coûts de transaction de 0,7 M\$.

La facilité de crédit à terme renouvelable, la facilité de crédit à terme et la facilité de crédit d'acquisition viennent à échéance le 19 décembre 2010, ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Ces facilités portent intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain majoré d'une marge allant de 0,25 % à 1,25 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 1,25 % à 2,25 %.

La facilité de crédit-relais, conclue le 19 décembre 2007, vient à échéance le 19 juin 2009, ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Elle porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 0,25 % à 1,25 % et le taux des acceptations bancaires majoré d'une marge allant de 1,25 % à 2,25 %. Le montant total emprunté par l'entremise de cette facilité peut, à certaines conditions, être reporté au gré de Groupe Aeroplan jusqu'au 19 décembre 2009 et, par la suite, un montant de 100 M\$ peut être reporté jusqu'au 19 juin 2010. En date du 6 mai, 2009, Groupe Aeroplan a exercé son choix relatif au premier report de la date d'échéance.

Au 31 mars 2009, les montants prélevés sur la facilité de crédit à terme et la facilité de crédit d'acquisition étaient sous forme d'acceptations bancaires d'une durée de 30 jours portant intérêt à un taux effectif de 2,95 %, tandis que les montants prélevés sur la facilité de crédit-relais étaient sous forme d'acceptations bancaires d'une durée de 30 jours portant intérêt au taux effectif de 2,94 %.

L'encours des facilités de crédit est garanti par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Groupe Aeroplan et de certaines de ses filiales.

Les facilités de crédit ont été accordées à condition que Groupe Aeroplan respecte certaines clauses restrictives de nature financière relatives au ratio de levier financier et au service de la dette ($\leq 2,75$) et au ratio de couverture des intérêts ($\geq 3,0$), ainsi que certaines obligations de faire et de ne pas faire, y compris le plafonnement des distributions d'un exercice donné à 50 % des flux de trésorerie disponibles ajustés, aux termes des conventions de crédit.

Au 31 mars 2009, Groupe Aeroplan se conformait aux clauses restrictives de nature financière, comme le montre le tableau suivant :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	1,96	≤ 2,75
Service de la dette ^{a)}	0,29	≤ 2,75
Couverture des intérêts	15,7	≥ 3,0

a) *Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie et les placements à court terme disponibles. Le résultat témoigne de la forte situation de liquidité de Groupe Aeroplan.*

Compte tenu de la capacité de génération de trésorerie et de la situation financière globale de Groupe Aeroplan, la direction estime que la Société sera en mesure de rembourser ou de refinancer sa dette à l'échéance; toutefois, aucune garantie ne peut être donnée à cet égard.

En octobre 2008, dans le but de faciliter le refinancement des facilités de crédit, Groupe Aeroplan a fait appel à deux agences de notation : DBRS, qui lui a attribué la note BBB avec tendance stable, et Standard & Poors (« S&P »), qui lui a attribué la note BBB- avec perspective positive. En avril 2009, les deux agences ont confirmé ces notes, cependant S&P a ramené sa perspective de positive à stable.

Le 23 avril et le 30 avril 2009, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 1 d'un montant en capital de 175 M\$ et de 25 M\$, respectivement. Ces billets portent intérêt au taux de 9 %, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu, échoient le 23 avril 2012 et sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Groupe Aeroplan et de certaines de ses filiales. Le produit tiré de l'émission de ces billets a servi à rembourser une partie de la facilité de crédit-relais.

GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS

Milles Air Canada

Aux termes du contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, en sa version modifiée (le « CPSC »), Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1^{er} janvier 2002. Au 31 mars 2009, 110,1 milliards de ces milles Air Canada avaient été échangés.

Dans le cas où Air Canada ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations d'échange, Aéroplan pourrait être tenue de le faire. D'après le montant actuel des frais d'échange moyens par mille Aéroplan échangé, calculé à partir des frais d'échange moyens par mille Aéroplan établis en fonction des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés, ces obligations s'élevaient à environ 21,7 M\$ au 31 mars 2009.

Par ailleurs, le CPSC stipule qu'Aéroplan est responsable de l'échange contre des primes-voyages de la tranche des milles Air Canada émis avant le 1^{er} janvier 2002 en excédent de 112,4 milliards. Bien que, selon les estimations actuelles, Aéroplan ne s'attende pas à ce que ces échanges visent plus de 112,4 milliards de milles Air Canada, le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation si le nombre total estimatif de 12,0 milliards de milles Air Canada qui ont fait l'objet d'un désistement mais qui sont encore valides étaient échangés se chiffrerait à 114,0 M\$ au 31 mars 2009.

Ainsi, le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation qui serait imputé au coût des primes lorsque les milles Air Canada sont échangés, à l'égard des milles Air Canada émis avant le 1^{er} janvier 2002 qui sont en cours et qui n'ont pas fait l'objet d'un désistement, est estimé à 135,7 M\$ au 31 mars 2009.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

En outre, Aéroplan a accepté d'indemniser Air Canada, ses sociétés affiliées et ses représentants de toute réclamation découlant de changements apportés au programme Aéroplan à tout moment par Aéroplan dans la mesure où ces changements sont apportés en réponse aux variations des désistements liés à la responsabilité assumée à l'égard des milles émis avant le 1^{er} janvier 2002.

Milles Aéroplan

De plus, Groupe Aéroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des milles Aéroplan encore valides, émis après le 31 décembre 2001 et comptabilisés à titre de désistements pour lesquels les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces milles Aéroplan est estimé à 912,9 M\$ au 31 mars 2009. Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels par mille échangé établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement lié aux milles Aéroplan émis après le 1^{er} janvier 2002 aurait une incidence globale de 65,6 M\$ sur les produits et le bénéfice net avant impôts de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 62,3 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 3,3 M\$, au trimestre écoulé.

Appel dans le litige concernant la TVA

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la taxe à la valeur ajoutée (« TVA ») appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal et a obtenu gain de cause. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. En conséquence, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour européenne de justice le 3 avril 2008. La cause sera entendue à une date qui reste à déterminer. Tant qu'une décision n'aura pas été rendue, on ne saura pas si LMG devra rembourser le montant adjugé le 5 octobre 2007, ainsi que la TVA recouvrée à titre de déduction dans le calcul des crédits au titre de la taxe sur les intrants, avec intérêts. Au 31 mars 2009, LMG a constaté dans ses comptes l'avantage net tiré des crédits au titre de la taxe sur les intrants liés à la TVA pour un montant global de 29,6 M£ (53,3 M\$) et l'a porté en réduction de l'écart d'acquisition ou du coût des primes et des charges d'exploitation, selon le cas.

À ce jour, le résultat de cette éventualité ne peut être déterminé, et les états financiers de Groupe Aeroplan ne comptent aucune provision à cet égard. Si l'issue du litige concernant la TVA n'est pas favorable à LMG, les fonds entiers de 48,8 M\$ (27,1 M£), qui correspondent à la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition de LMG en 2007 et aux intérêts courus sur ce montant, devront être remboursés à Groupe Aeroplan.

Autres

De temps à autre, Groupe Aeroplan est parti à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de ses activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

Groupe Aeroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs et ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront offerts. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle de Groupe Aeroplan datée du 27 mars 2009.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation de Groupe Aeroplan, ayant représenté 20 % et 19 % de la facturation brute pour les trimestres terminés les 31 mars 2009 et 2008, respectivement. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2009 à 240,3 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange de Groupe Aeroplan. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2009, 67 % du coût total des primes inscrit ont été payés à Air Canada au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance), contre 65 % pour le trimestre terminé le 31 mars 2008.

Le 27 novembre 2008, Aéroplan a conclu une entente avec Air Canada visant l'accélération temporaire des paiements contractuels aux termes du CPSC pour les primes-voyages achetées auprès d'Air Canada entre octobre 2008 et mai 2009. L'incidence de cette entente temporaire devrait se résorber d'ici la fin du troisième trimestre de 2009, lorsque celle-ci arrivera à échéance. Les paiements versés par Air Canada à Aéroplan au titre de l'achat de milles Aéroplan sont soumis aux modalités de règlement initiales. Au 31 mars 2009, environ 43,4 M\$ ou 22,4 % (45,7 M\$ ou 21,2 % au 31 décembre 2008) des comptes créditeurs étaient auprès d'Air Canada, et c'est pourquoi la vigueur financière de cette dernière et la qualité de son exploitation ont une incidence directe sur Groupe Aeroplan.

En conformité avec les dispositions de résiliation du contrat de services généraux (« CSG ») avec Air Canada, Aéroplan a avisé Air Canada de son intention de résilier le CSG en date du 1^{er} juin 2009. Le 27 novembre 2008, Aéroplan a transmis à Air Canada un préavis officiel de six mois concernant la résiliation du CSG et a par la suite offert à tous les agents de conserver leur poste après le 1^{er} juin 2009, à moins qu'ils choisissent, s'ils y sont admissibles, de retourner à Air Canada. Le 14 janvier 2009, Aéroplan a annoncé avoir conclu avec les TCA et Air Canada une entente de principe d'une durée de

trois ans portant sur la transition du personnel de ses centres de contacts appelé à passer d'Air Canada à Aéroplan. L'entente comprenait un plan de transition détaillé pour les employés visés ainsi qu'un nouveau contrat de travail. Le 28 janvier 2009, Aéroplan a annoncé que l'entente de principe n'avait pas été ratifiée et que tous les agents travaillant dans les centres de contacts d'Aéroplan à Vancouver et à Montréal se verraient proposer de conserver leur poste à compter du 1^{er} juin 2009 aux conditions de l'offre initiale. Le 4 mars 2009, les TCA ont déposé auprès du Conseil canadien des relations industrielles une demande concernant la transition, d'Air Canada à Aéroplan, du personnel des centres de contacts afin de clarifier certaines questions que pose cette transition. Compte tenu de l'issue des négociations futures avec les TCA et Air Canada relativement à la convention collective des agents des centres de contacts et de l'éventuel transfert du passif au titre des régimes de retraite, respectivement, il est difficile de déterminer avec certitude, à l'heure actuelle, quelle sera l'incidence de ces facteurs, s'il en est, sur les frais généraux, frais de vente et d'administration.

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2009, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles de Groupe Aeroplan s'établissaient comme suit :

(en millions de dollars)							
	Total	2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location-exploitation	20,6	3,4	4,2	4,1	2,3	2,3	4,3
Infrastructure technologique et autres	66,7	18,7	22,3	14,0	6,5	4,7	0,5
Soutien à la commercialisation	56,5	10,5	15,5	15,5	11,0	2,0	2,0
Paiements spéciaux au titre du CSC	9,0	1,4	1,9	1,9	1,9	1,9	-
Dettes à long terme	700,0	-	500,0	-	200,0	-	-
Obligations d'achat aux termes du CPSC	4 355,3	240,3	391,9	391,9	391,9	391,9	2 547,4
Total	5 208,1	274,3	935,8	427,4	613,6	402,8	2 554,2

Les montants présentés au poste « Soutien à la commercialisation » correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle opère.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un important partenaire d'accumulation, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 mars 2009, Groupe Aeroplan avait respecté toutes ces clauses.

DIVIDENDES

Au premier trimestre de 2009, Groupe Aeroplan a déclaré et payé un dividende en trésorerie d'une valeur de 24 996 078 \$, soit 0,125 \$ par action ordinaire. Les dividendes à payer par Groupe Aeroplan à ses actionnaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan et le versement de dividendes est notamment fonction des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives relatives à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité requis en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions en vigueur dans l'avenir.

CAPITAL-ACTIONS

Au 31 mars 2009, Groupe Aeroplan avait 199 968 622 actions ordinaires émises et en circulation d'une valeur globale de 1 746,9 M\$. En outre, il y avait 1 036 899 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action ou par part (selon le cas) de Groupe Aeroplan s'est élevé à 0,12 \$ et à 0,21 \$ pour les trimestres terminés les 31 mars 2009 et 2008, respectivement.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Pour la présentation des estimations comptables cruciales de Groupe Aeroplan, le lecteur se reportera à la note 2 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de Groupe Aeroplan pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi qu'au rapport de gestion s'y rapportant.

Pour préparer les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations établies lors de la préparation des états financiers consolidés comprennent celles liées à la comptabilisation des désistements, aux impôts sur les bénéfices, à la période d'amortissement, à la dépréciation des actifs à long terme et de l'écart d'acquisition, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, à la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et aux éventualités.

MODIFICATIONS COMPTABLES

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Le 1^{er} janvier 2009, Groupe Aeroplan a adopté le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*, qui établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Toutefois, il ne s'applique pas à la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition et des actifs incorporels générés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, et doit être appliquée rétroactivement aux états financiers des exercices antérieurs. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de Groupe Aeroplan.

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations sans contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Groupe Aeroplan évalue actuellement les exigences des nouvelles normes.

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il constitue l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ». Ce chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Il s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, d'une participation sans contrôle dans une filiale. Il constitue l'équivalent des dispositions correspondantes de la norme internationale d'information financière IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », et s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Groupe Aeroplan sera tenu d'établir ses états financiers selon les IFRS pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011, ce qui supposera également un retraitement des chiffres comparatifs. À cette fin, la Société élabore un plan qui comportera les quatre étapes suivantes :

- Étape 1 – Diagnostic préliminaire, planification et définition du champ d'application
- Étape 2 – Évaluation détaillée
- Étape 3 – Définition de la solution
- Étape 4 – Mise en œuvre

Groupe Aeroplan a réuni une équipe de ressources internes et externes qui est chargée de mettre le plan à exécution. Selon un diagnostic préliminaire, des normes similaires aux normes appliquées par Groupe Aeroplan pour l'établissement de ses états financiers consolidés seront adoptées. Toutefois, les normes relatives à la constatation des produits selon les IFRS ne seront vraisemblablement pas définitives avant 2013. De l'avis général, il semble que des normes relatives à la constatation des produits similaires aux normes appliquées par Groupe Aeroplan seront adoptées, mais ce ne sera confirmé qu'à une date ultérieure. Par suite du passage aux IFRS, les modifications de méthodes comptables pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Au 31 mars 2009, le chef de la direction et le chef des affaires financières avaient, avec le concours de la direction, conçu des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable que la communication de l'information financière est fiable ainsi que des contrôles internes à l'égard de l'information financière conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont préparés conformément aux PCGR. Au cours de la période intermédiaire terminée le 31 mars 2009, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Aeroplan.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration de Groupe Aeroplan a approuvé ces documents avant leur publication.

PERSPECTIVES

En raison de la conjoncture actuelle, qui se caractérise par une baisse des dépenses de consommation, il est difficile de prédire le rendement de 2009. Si la conjoncture cesse de se détériorer et connaît un léger redressement vers la fin de l'exercice, la facturation brute de Groupe Aeroplan devrait afficher une légère hausse consolidée pour l'ensemble de l'exercice 2009 par rapport à 2008. De plus, pour 2009, la Société s'attend à ce que le coût moyen des primes par mille échangé dans le cadre du programme Aéroplan se maintienne aux alentours de 0,90 cent pour le reste de l'exercice et ne dépasse pas 0,95 cent annuellement jusqu'en 2010, et à ce que la marge brute du secteur canadien demeure relativement stable.

Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la section [Avertissement concernant les énoncés prospectifs](#).

RISQUES ET INCERTITUDES

Hormis ceux décrits ci-dessous, les risques et incertitudes auxquels Groupe Aeroplan est exposé n'ont pas changé depuis la publication du rapport de gestion de 2008. Pour obtenir de plus amples renseignements et une description complète des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités de la Société, le lecteur est prié de se reporter aux rubriques pertinentes du rapport de gestion de 2008 et de la notice annuelle de Groupe Aeroplan datée du 27 mars 2009.

Problèmes de liquidité d'Air Canada

Air Canada a subi des pertes d'exploitation importantes par le passé et pourrait en subir d'autres. Dans les derniers documents publics qu'elle a déposés, Air Canada indique qu'elle est actuellement exposée à plusieurs risques susceptibles d'avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation de trésorerie dans l'avenir. Ces risques comprennent notamment le fléchissement des produits passagers et fret en raison du repli de la demande de transport aérien attribuable au contexte économique actuel, la volatilité des prix du carburant, les déficits de capitalisation de ses régimes de retraite, les conflits ou les interruptions de travail et la capacité de réaliser des montages financiers additionnels pour gérer la situation de trésorerie. La direction d'Air Canada estime avoir élaboré des plans d'action permettant d'atténuer ces risques, mais rien ne garantit qu'Air Canada réussira à mener à bien sa stratégie et à conclure des ententes qui lui apporteront des liquidités suffisantes pour régler ses passifs financiers et assumer ses autres obligations contractuelles.

La faillite ou l'insolvabilité d'Air Canada pourraient conduire à la résiliation ou à la renégociation du contrat de participation et de services commerciaux intervenu en date du 9 juin 2004, en sa version modifiée (le « CPSC »). Advenant sa renégociation, Aéroplan Canada pourrait être tenue de payer les sièges qu'elle achète à Air Canada à des prix plus élevés que ceux qui sont actuellement en vigueur aux termes du CPSC. En cas de résiliation du CPSC, Aéroplan Canada devrait acheter des places auprès d'autres sociétés aériennes. Les places achetées à une autre société aérienne pourraient coûter plus cher que les places comparables en vertu du CPSC, et les itinéraires offerts par les autres sociétés aériennes pourraient ne pas convenir aux membres demandant l'échange. De ce fait, Aéroplan Canada pourrait enregistrer des coûts plus élevés de demande d'échange pour les voyages aériens alors qu'en même temps, le taux de satisfaction des membres du programme Aéroplan pourrait diminuer sérieusement en raison des déplacements à bord d'autres transporteurs aériens.

La faillite ou l'insolvabilité d'Air Canada pourraient également inciter certains partenaires d'accumulation de Groupe Aeroplan à tenter de renégocier certaines modalités des ententes qui régissent leurs liens commerciaux avec celui-ci. Si Groupe Aeroplan et n'importe lequel de ses grands partenaires d'accumulation entreprenaient de telles négociations, les résultats de celles-ci pourraient nuire fortement au produit brut que Groupe Aeroplan tire de la vente de milles Aéroplan.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Groupe Aeroplan et ses entreprises en exploitation, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan, datées respectivement du 27 mars 2009 et du 15 avril 2009, peuvent être consultés sur le site SEDAR au www.sedar.com ou le site Web de Groupe Aeroplan au www.groupeaeroplan.com, sous la rubrique intitulée *Investisseurs*.